

## LES SPORTS

LA RÉCLAME CONCERNANT LES JEUX  
PANAMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Comme le gouvernement consacre des millions de dollars à la publicité d'Expo '67, songerait-il à dépenser également un montant proportionnel pour faire savoir au pays que le Manitoba sera le théâtre d'un événement important cet été, les Jeux panaméricains.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je conviens, monsieur l'Orateur, que c'est là un événement de grande importance, comme le gouvernement l'a reconnu par son apport financier. J'espère que nous pourrions participer, avec les provinces, à la réclame qui peut être nécessaire pour faire de ces jeux un aussi grand succès qu'Expo '67, dont le succès est certain.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS LICENCIÉS  
À CAUSE DE L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Dans sa déclaration d'avant-hier il a donné à la Chambre des renseignements intéressants. Pourrait-il nous fournir d'autres précisions maintenant ou faire une déclaration plus tard?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député demande-t-il au ministre de faire une déclaration?

**M. Douglas:** Je lui demande de me fournir d'autres précisions ou de tenir la question pour préavis. Il nous a dit que 5,732 travailleurs avaient été mis à pied dans l'industrie de l'automobile depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Peut-il nous dire à combien d'entre eux son ministère a trouvé un autre emploi? A moins de 300, paraît-il. Est-ce exact? Le ministre est-il disposé à répondre maintenant ou à prendre la question pour préavis et à nous donner les renseignements plus tard?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je vais tenir la question pour préavis et donner les renseignements plus tard. J'ignore la réponse.

## LES FINANCES

DISPOSITION PRÉVOYANT DES PAIEMENTS  
AUX PROVINCES

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend la discussion interrompue le jeudi 2 mars, sur le projet de résolution suivant présenté par l'honorable M. Sharp:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant le versement aux provinces sur le Fonds du revenu consolidé, pour chaque année financière comprise dans la période commençant le 1<sup>er</sup> avril 1967 et se terminant le 31 mars 1972, de paiements de péréquation des revenus provinciaux et de paiements de redressement en matière d'éducation postsecondaire et, pour chaque année financière commençant le 1<sup>er</sup> avril 1967 ou après cette date, de paiements de stabilisation des revenus provinciaux et de paiements de droits successoraux; autorisant la conclusion avec les provinces d'accords relatifs à la perception des impôts et modifiant la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) en vue de proroger de trois autres années la période provisoire relative au programme d'octrois à des fins de santé.

**M. le président:** Conformément à l'ordre du 28 février je quitte maintenant le fauteuil. Le comité reprendra l'étude de ce projet de résolution à deux heures.

(La séance est suspendue.)

## Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre, formée de nouveau en comité plénier, reprend l'étude d'un certain projet de résolution prévoyant certains accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, j'ai terminé hier soir les quelques observations que j'avais à faire, sauf une. Le député de Burnaby-Coquitlam, qui va arriver d'un moment à l'autre, je suppose, m'a priée de fournir certains renseignements sous forme de tableaux. Je possède maintenant ces renseignements. Hélas, je n'en ai que six exemplaires, mais si le comité y consent, je suis prête à déposer ces trois tableaux. Les deux premiers établissent une comparaison entre les affectations fiscales actuelles et celles qui sont prévues, d'après le nouveau régime, pour chaque province. Le troisième tableau porte sur la base de calcul des transferts d'impôts fédéraux, proposés pour 1967-1968, à l'égard des frais d'enseignement postsecondaire. Si le comité y consent, je suis prête à déposer ces documents.